Attijariwafa bank au 31 décembre 2019

Communication financière

2019

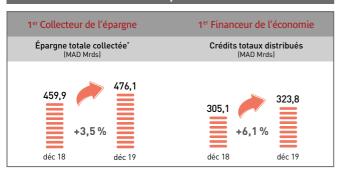




Résultats en croissance soutenue et implication totale dans le développement des TPME et de l'inclusion financière

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le 24 février 2020, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2019.

- > Total bilan consolidé
- > Fonds propres consolidés
- > Produit net bancaire
- > Résultat d'exploitation
- > Résultat net consolidé
- > Résultat net part du Groupe
- > Total réseau
- > Effectif total
- > Montants des impôts⁽¹⁾ en 2019



532.6 milliards de dirhams 53.9 milliards de dirhams 23.5 milliards de dirhams 10.7 milliards de dirhams 7.0 milliards de dirhams **5.8** milliards de dirhams **5 265** agences dans 25 pays 20 602 collaborateurs

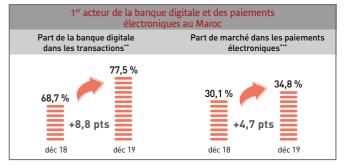
7.6 milliards de dirhams



+4.4 %

+6.8 %

+4,9 %



(*) Total dépôts clientèle consolidés + Encours de gestion d'actifs + Encours de bancassurance (**) L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures... (**) Paiements électroniques via différents canaux (ex : monêtique, ébanking, GAB, mobile....)

Attijariwafa bank affiche en 2019 des résultats en forte croissance, portés par la bonne performance des différentes lignes métiers et géographies, en dépit d'un contexte caractérisé par des conditions macro-économiques défavorables dans certains pays de présence.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN PROGRESSION DE 8,7% [2]

Au terme de l'année 2019, le produit net bancaire s'élève à 23,5 milliards de dirhams en accroissement de 4.9%, bénéficiant de la progression de la marge d'intérêt (+6,7%) et de la marge sur commissions (+2,3%).

Au titre du quatrième trimestre 2019, le produit net bancaire consolidé s'établit à 5,9 milliards de dirhams, en hausse de 4,7% par rapport à la même période de l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'accroît de 7,3% à 10,7 milliards de dirhams et le résultat net part du Groupe ressort à 5,8 milliards de dirhams, en amélioration 1,9%. Hors éléments exceptionnels [2], le résultat net part du Groupe progresse de 8,7%.

La rentabilité financière se maintient aux meilleures normes (RoE: 14,8%, RoA: 1,3%) et les fonds propres consolidés se renforcent de 6,8% à 53,9 milliards de dirhams

UN MODÈLE DIVERSIFIÉ ET UNE CROISSANCE PORTÉE PAR L'ENSEMBLE DES PÔLES

Les différents pôles du Groupe enregistrent des progressions soutenues de leurs contributions au résultat net part du Groupe :

- La Banque au Maroc, en Europe et Tanger Offshore (BMET): +1,2% (+10,3% hors éléments exceptionnels (2) grâce à une progression importante des encours moyens de crédits et une bonne maîtrise du coût du risque;
- La Banque de Détail à l'International (BDI) : +1,5% (+3,8% hors éléments exceptionnels (2)) et ce malgré les difficultés macro-économiques rencontrées dans certains pays de présence;
- Les Sociétés de Financement Spécialisées (SFS) : +6.8% (+13.4% hors éléments exceptionnels (2));
- L'Assurance : +4,0% (+11,2% hors éléments exceptionnels [2] en lien avec une normalisation progressive de la sinistralité automobile .

DÉVELOPPEMENT VIGOUREUX DES TPME ET DE L'INCLUSION FINANCIÈRE NOTAMMENT À TRAVERS L'ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU DES CENTRES TPE ET DES DAR AL MOUKAWIL

L'appel de Sa Majesté Le Roi que Dieu L'assiste, dans le cadre du discours du 11 octobre 2019, a été suivi par une mobilisation du secteur bancaire marocain et des autorités de tutelle, afin de mettre en place un dispositif complet permettant de promouvoir et appuyer substantiellement le financement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et des porteurs de projets. Cette mobilisation a mené à :

• La création d'un fonds de 8 milliards de dirhams provenant de l'État, du fonds Hassan 2 et du secteur bancaire dans le but de proposer des prêts d'honneur pour stimuler la création d'entreprises et de garantir les crédits bancaires destinés à financer les jeunes et les porteurs de projets;

• La mise en place de l'offre « Intelak » incluant des crédits au taux historiquement bas de 2% (1,75% pour le monde rural), sans frais de dossiers et sans garanties personnelles.

Le groupe Attijariwafa bank, fort de sa stratégie innovante en matière de financement et d'accompagnement de ce segment de clientèle (i.e. : 1 million de clients, 150 mille crédits distribués sur les 6 dernières années, 25 mille TPE ayant bénéficié d'une formation à travers un réseau de 200 centres TPE et 10 centres Dar Al Moukawil), a mobilisé l'ensemble de ses forces vives afin d'accélérer significativement le déploiement de son dispositif et d'élargir l'accès aux financements et aux services financiers et non financiers au plus grand nombre de jeunes, auto-entrepreneurs, créateurs d'entreprises et TPME, principales cibles du discours Royal.

Le Conseil d'Administration a approuvé l'évolution de l'organisation d'Attijariwafa bank au service des ambitions de transformation et de croissance du Groupe. Le Conseil a aussi pris acte de la décision de Monsieur Boubker Jai, directeur général délégué, de faire valoir ses droits à la retraite. Saluant son engagement tout au long de sa carrière, les membres du Conseil ont chaleureusement remercié Monsieur Boubker Jai pour sa contribution au développement d'Attiiariwafa bank.

Le Conseil d'Administration a félicité l'ensemble des équipes du Groupe pour les performances réalisées au titre de l'année 2019. Le Conseil a. par ailleurs, décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, pour soumettre à son approbation les comptes au 31 décembre 2019 et lui proposer la distribution d'un dividende de 13,5 dirhams par action.

> Le Conseil d'Administration Casablanca, le 24 février 2020

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)

 Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultat de la décote consentie aux salariés au titres de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)

 Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

^[1] Impôts sur les sociétés, TVA collectée, IR et autres impôts dans tous les pays de présence [2] Eléments exceptionnels impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2019



NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2019, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

IFRIC 23

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretations Committee) a publié L'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat. Cette interprétation est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et prévoit deux options de transition :

- application totalement rétrospective, selon IAS 8 (c'est-à-dire notamment en retraitant les états financiers comparatifs présentés);
- application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

Le groupe Attijariwafa bank, dans le cadre de l'implémentation de l'IFRIC 23, a opté pour la méthode partiellement rétrospective.

IFRS 16 : Contrats de location

Norme

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées.

Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable. Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ».

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transitior

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options
- Evaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)
- Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective modifiée, option approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location :
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en œuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

• Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- Les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- Les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée du contrat de location selon IFRS 16

Durée

=

Période non résilliable Périodes optionnelles de prolongation

Périodes postérieures aux dates des options de résiliation

Preneur raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement Preneur raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de résiliation

Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Loyers

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location

 - À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquérir un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence · Taux d'émission des BDT ·
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

Principe de consolidation :

Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank:

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
- Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles:

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

<u>L'approche par composants</u> correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants [constituants] les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

 $\underline{\text{La dur\'ee d'utilit\'e}} \text{ repr\'esente la dur\'ee d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.}$

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur réciduelle

<u>La valeur résiduelle</u> est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank:

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

<u>Le modèle de la juste valeur</u> : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis

les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

Immobilisations incorporelles:

Norme:

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût :
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank:

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels:

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill:

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- $\bullet \ Les \ autres \ coûts \ directement \ attribuables \ \'eventuellement \ au \ regroupement \ d'entreprises \ sont \ comptabilis\'es$ en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés:

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Good

Comptabilisation du Goodwill:

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank:

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » :
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inferieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exerque une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs

Contrats de location :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements

Il faut faire la distinction entre :

• Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

• Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/percues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank:

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers - Classement et évaluation :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables

- · coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels
- · Modèle dit de «Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat. Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- · diminué des remboursements en principal;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation Actifs à la juste valeur par capitaux propres

 $\label{lem:concerne:les instruments} \ de \ dettes \ du \ portefeuille \ de \ placement \ et \ les instruments \ de \ dettes \ détenus \ à \ long \ terme.$

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif létalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération).
- Des commissions percues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt. Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté

d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel). Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Prêts & créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR • Portefeuilles de Trading de

la Salle des Marchés

Instruments de dettes à la JV OCI Instruments de dettes au coût amorti

Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de

- Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investisse
- placement Obligations et autres titres de
- créances négociables

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Actifs et passifs financiers - Dépréciation :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale :
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale : par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auguel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut [EAD]. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs;
- · Garanties et sûretés détenues

Dérivés:

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/ passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme:

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitut un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique [SPPI].

Lorsque le contrat hôte constitut un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé :
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IERS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires :
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible L'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif.
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables

CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance:

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - 1. Les contrats d'assurance purs
- 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
- 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
- il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels :
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement. annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	нтм	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	Les actions et parts sociales Les participations dans les SCI (Panorama). Les bons de trésor, les oblinations non cotés	Néant	• Les prêts immobilisés

Provisions du passif:

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'Entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé:

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ; • la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés
- La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles crées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

 $\underline{Imp\^{o}t\ diff\'{e}r\'{e}\ actif\ au\ titre\ des\ diff\'{e}rences\ temporaires\ d\'{e}ductibles\ relatives\ aux\ titres\ de\ participation}$

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres

Avantages au Personnel

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable • Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.

- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi. Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services

- d'un des membres du personnel : Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges
- Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses ées après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoqhl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- . La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de facon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influeront sur le coût des prestations

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank:

ll a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies. D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2019

ACTIF	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
W.L			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		24 731 843	18 536 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	55 788 147	61 567 279
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		54 323 800	61 318 331
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 464 347	248 947
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.11	51 845 481	43 190 734
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		13 756 133	10 086 448
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 183 878	2 328 058
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		35 905 470	30 776 229
Titres au coût amorti	2.11 / 2.13	16 120 400	15 101 428
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.11	23 394 354	28 791 443
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.11	323 752 579	305 059 677
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'Impôt courant		141 683	181 922
Actifs d'impôt différé		2 935 008	2 866 699
Comptes de régularisation et autres actifs		11 112 167	13 667 001
Actifs non courants destinés à être cédes		75 125	97 044
Participations dans des entreprises mises en équivalence		83 871	86 699
Immeubles de placement		2 466 111	2 522 538
Immobilisations corporelles	2.5	7 289 029	5 687 723
Immobilisations incorporelles	2.5	2 952 568	2 617 343
Ecarts d'acquisition	2.6	9 913 347	9 951 595
TOTAL ACTIF		532 601 713	509 925 715

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		4 408	3 056
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	688 210	400 624
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		688 210	400 624
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	45 994 702	47 314 854
Dettes envers la clientèle	2.9	335 576 694	332 005 586
Titres de créance émis		21 993 710	15 508 094
Ecart de réévaluation passif des portefuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		1 178 770	864 710
Passifs d'impôt différé		2 603 572	1 975 571
Comptes de régularisation et autres passifs		16 613 569	12 306 933
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		36 482 016	33 639 357
Provisions	2.10 / 2.11	2 761 922	2 608 204
Subventions et fonds assimilés		157 270	361 230
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		14 621 834	12 466 102
Capitaux propres		53 925 039	50 471 394
Capital et réserves liées		12 551 765	12 551 765
Réserves consolidées		31 791 529	29 387 656
Part du Groupe		28 210 456	25 596 383
Part des minoritaires		3 581 073	3 791 273
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux		2 630 652	1 796 769
propres		2 030 032	1 790 709
Part du Groupe		1 049 529	665 060
Part des minoritaires		1 581 124	1 131 708
Résultat net de l'exercice		6 951 093	6 735 205
Part du Groupe		5 816 007	
Part des minoritaires		1 135 086	1 029 075
TOTAL PASSIF		532 601 713	509 925 715

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

(en milliers de dirhams)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 31 décembre 2019			(en milliers de dirhams)
	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	3.1	21 901 219	20 910 854
Intérêts et charges assimilés	3.1	-6 964 574	-6 916 158
MARGE D'INTERÊT		14 936 645	13 994 695
Commissions percues	3.2	5 964 361	5 836 324
Commissions servies	3.2	-816 471	-801 976
MARGE SUR COMMISSIONS		5 147 890	5 034 348
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 065 509	3 115 065
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		3 026 360	3 125 084
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		39 149	-10 019
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		643 374	725 810
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		12 092	37 499
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		165 373	128 905
Rémunérations Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		465 909	559 406
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		9 543 882	8 699 100
Charges des autres activités		-9 864 523	-9 198 302
PRODUIT NET BANCAIRE		23 472 778	22 370 716
Charges générales d'exploitation		-9 678 920	-9 647 858
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 544 190	-1 065 250
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 249 668	11 657 608
Coût du risque de crédit	3.3	-1 589 044	-1 723 565
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 660 624	9 934 043
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		13 287	11 915
Gains ou pertes nets sur autres actifs		30 732	52 642
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		10 704 643	9 998 601
Impôts sur les bénéfices		-3 753 550	-3 263 396
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		6 951 093	6 735 205
Intérêts minoritaires		-1 135 086	-1 029 075
RESULTAT NET PART DU GROUPE		5 816 007	5 706 129
Résultat de base par action		27,71	27,19
Résultat dilué par action		27,71	27,19

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2019

(en milli<u>ers de dirhams)</u>

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	6 951 093	6 735 205
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	244 290	-374 454
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 315 591	-515 135
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-1 418	-5 655
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	-466 082	183 078
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-23 760	-23 331
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	8131	8 9 5 5
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 076 752	-726 542
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 027 845	6 008 662
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	6 377 222	5 348 045
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	1 650 623	660 617

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres d'ouverture au 01 janvier 2018	2 035 272	8 116 493	-2 461 129	31 100 989	853 431	-23 833	39 621 227	6 437 493	46 058 720
Opérations sur capital	63 325	2 336 675		-410 274	:		1 989 726	-532 867	1 456 859
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres		:			:		: :		
Dividendes				-2 743 968			-2 743 968	-654 833	-3 398 801
Résultat de l'exercice		: :		5 706 129	:		5 706 129	1 029 075	6 735 205
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert résultat					-154 268	-10 270	-164 538	-181 895	-346 434
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-187 891			-187 891	-186 562	-374 454
Gains ou pertes latentes ou différés				-187 891	-154 268	-10 270	-352 429	-368 458	-720 887
Autres variations				266 299			266 296	-10 958	255 338
Variations de périmètre				32 358			32 358	52 606	84 964
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2018	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	33 763 639	699 163	-34 103	44 519 337	5 952 057	50 471 394
Opérations sur capital				407 457			407 457	253 743	661 200
Paiements fondés sur des actions				:	:				
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-2 733 310			-2 733 310	-727 158	-3 460 468
Résultat de l'exercice				5 816 007			5 816 007	1 135 086	6 951 093
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					393 022	-8 554	384 468	449 415	833 883
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				178 167			178 167	66 122	244 290
Gains ou pertes latentes ou différés				178 167	393 022	-8 554	562 636	515 537	1 078 173
Autres variations				-528 562			-528 562	-831 983	-1 360 545
Variations de périmètre				-415 808			-415 808		-415 808
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2019	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	36 487 590	1 092 185	-42 657	47 627 757	6 297 282	53 925 039

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	10 704 643	9 998 601
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 591 298	1 123 146
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	1 669 426	1 939 699
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-13 287	-10 188
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-18 681	-102 757
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	1 591 297	-752 798
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 820 053	2 197 102
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	-3 235 596	12 075 675
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-15 254 680	-9 582 248
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	506 419	-949 394
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-3 368 729	-3 161 363
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-21 352 586	-1 617 330
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-5 827 891	10 578 372
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-952 396	-10 458
-/- Flux liés aux immeubles de placement	56 427	-565 341
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-532 295	-339 816
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 428 264	-915 615
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 460 468	-3 398 801
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	8 544 965	2 207 418
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 084 497	-1 191 383
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	287 598	-529 190
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 884 059	7 942 184
Composition de la trésorerie	31/12/2019	31/12/2018

Composition de la trésorerie	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	22 868 784	14 926 600
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 533 535	18 127 784
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	4 335 248	-3 201 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 984 724	22 868 784
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 727 436	18 533 535
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	-3 742 711	4 335 248
Variation de la trésorerie nette	-1 884 059	7 942 184

2. NOTES RELATIVES AU BILAN2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2019

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 déce		(en milliers de dirhams)			
	31/12/2019		31/12/2018		
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	
Créances sur les Etablissements de crédit					
Créances sur la clientèle					
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes					
Valeurs reçues en pension					
Effets publics et valeurs assimilées	31 780 018		38 636 438		
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 196 548		6 339 187		
Actions et autres titres à revenu variable	15 237 714	1 320 858	16 231 685	121 926	
Titres de participation non consolidés		143 489		127 022	
Instruments dérivés	109 519		111 021		
Créances rattachées					
Juste valeur au bilan	54 323 800	1 464 347	61 318 331	248 947	

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2019

	iers		

		31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 845 481	4 379 937	-486 983	
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	13 756 133	151 844	-6 089	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 183 878	176 587	-214 085	
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	35 905 470	4 051 507	-266 809	

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
		111 = 2.1	0.710
_Effets publics et valeurs assimilées	4 600 136	146 724	-2 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 155 997	5 120	-3 329
_Total des titres de dettes	13 756 133	151 844	-6 089
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		151 844	-6 089
Impôts		-50 898	2 282
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		100 945	-3 807

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2 183 878	176 587	-214 085
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 183 878	176 587	-214 085
Impôts		-52 700	87 706
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		123 887	-126 379

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	14 236 177	886 906	-2 394
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 940 376	110 558	2 374
Actions et autres titres à revenu variable	11 037 048	2 558 234	-235 247
Titres de participation non consolidés	5 691 869	495 808	-29 167
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	35 905 470	4 051 507	-266 809
Impôts		-1 340 673	91 980
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		2 710 834	-174 828

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Etablissements de crédit, au coût amorti

au 31 décembre 2019	(en milliers de dirhams			
Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2019	31/12/2018		
Comptes et prêts	22 804 173	27 499 181		
dont comptes ordinaires débiteurs	8 789 843	10 166 161		
dont comptes et prêts	14 014 329	17 333 020		
Autres prêts et créances	565 090	788 426		
Valeur brute	23 369 262	28 287 608		
Créances rattachées	86 262	568 894		
Dépréciations (*)	61 170	65 059		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	23 394 354	28 791 443		

0 / 1: - : : : : : : : : : : : : : : : : :	24 /42 /2040	24 /42 /2040
Opérations internes au Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	3 806 853	2 833 807
Comptes et avances à terme	22 991 912	23 417 918
Créances rattachées	58 258	70 676

(*) voir note 2.11

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone

géographique au 31 décembre 2019 (en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Maroc	7 462 064	8 893 536
Afrique du Nord	3 062 262	6 523 186
Afrique Zone UEMOA	1 396 214	1 161 876
Afrique Zone CEMAC	1 316 285	1 478 642
Europe	5 900 142	7 891 145
Autres	4 232 296	2 339 221
Total en principal	23 369 262	28 287 608
Créances rattachées	86 262	568 894
Provisions (*)	61 170	65 059
Valeur nette au bilan	23 394 354	28 791 443

(*) voir note 2.11

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	(en millers de dima
31/12/2019	31/12/2018
45 245 335	40 665 827
251 834 906	234 460 174
921 840	1 107 784
3 282	3 339
25 218 899	27 581 890
323 224 262	303 819 015
1 856 014	2 016 072
20 980 905	20 409 812
304 099 371	285 425 274
3 716 577	3 453 617
16 810 107	16 980 249
20 526 684	20 433 866
1 359	1 092
874 836	800 555
19 653 207	19 634 402
323 752 579	305 059 677
	45 245 335 251 834 906 921 840 3 282 25 218 899 323 224 262 1 856 014 20 980 905 304 099 371 3 716 577 16 810 107 20 526 684 1 359 874 836 19 653 207

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

31/12/2019		Créances			Dépréciations (*)		
31/12/2017	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Maroc	224 015 637	23 017 440	16 652 785	1 279 046	3 307 284	10 838 951	
Afrique du Nord	31 369 989	1 194 039	1 653 750	204 426	222 110	1 132 978	
Afrique Zone UEMOA	27 410 202	2 221 522	3 242 164	492 735	154 909	2 292 958	
Afrique Zone CEMAC	10 049 323	1 631 119	1 404 723	303 358	487 361	1 121 139	
Europe	1 728 009		17 617	3 101		15 386	
Valeurs nettes au bilan	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412	
(*) voir note 2.11						/::::: d- d:-b)	

(en milliers de dirhams) Dépréciations (*) Bucket 3 Bucket 1 Bucket 2 Bucket 3 Bucket 1 Bucket 2 24 672 972 1 251 945 1 274 990 1 942 104 1 142 229 176 254 459 957 300 737 3 155 2 082 332 Maroc
Afrique du Nord
Afrique Zone UEMOA
Afrique Zone CEMAC
Europe
Valeurs nettes au bilan 210 516 343 15 766 330 3 319 806 10 114 294 25 804 978 27 289 447 9 916 760 1 279 087 1 573 307 3 579 771 1 388 167 13 844 1 129 542 2 491 831 1 076 519 12 415 105 410 240 635 637 583 29 142 012 4 303 435 22 321 418 14 824 601 274 806 614

(*) voir note 2.11

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019				31/12/2018	
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 240 276	1 310 658	1 929 618	3 312 799	1 404 761	1 908 038
Equipement, Mobilier et installation	5 710 129	3 475 802	2 234 326	3 648 799	2 988 385	660 414
Biens mobiliers donnés en location	716 440	259 083	457 357	706 977	271 643	435 335
Autres immobilisations	6 808 731	4 141 004	2 667 727	6 544 704	3 860 768	2 683 936
Total Immobilisations corporelles	16 475 577	9 186 548	7 289 029	14 213 280	8 525 557	5 687 723
Logiciels informatiques acquis	4 943 871	2 755 810	2 188 061	3 848 632	2 385 334	1 463 298
Autres immobilisations incorporelles	1 241 681	477 174	764 507	1 710 159	556 113	1 154 046
Total Immobilisations incorporelles	6 185 552	3 232 984	2 952 568	5 558 790	2 941 447	2 617 343

Variation du droit d'utilisation (en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	01/01/2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / reprises	Autres	31/12/2019
Immobilier					
Valeur bute	1 533 533	254 411	-36 203	11 164	1 762 906
Amortissements et dépréciations		-327 680	21 010		-306 670
Total immobilier	1 533 533	-73 269	-15 192	11 164	1 456 236
Mobilier					
Valeur bute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 533 533	-73 269	-15 192	11 164	1 456 236

Variation de l'abligation locative

variation de robligation locative					(en milliers de dirhams)
Variation de la dette locative	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2019
Dette locative	1 533 533	254 563	-303 656	11 164	1 495 605
Total dette locative	1 533 533	254 563	-303 656	11 164	1 495 605

Détail des charges des contrats de location

Detail des charges des contrats de location		(en milliers de dirhams)
Détail des charges des contrats de location	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-90 436	
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-324 765	

Actif au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams) Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur) 31/12/2018 Immobilisations corporelles 7 289 029 5 687 723 Dont droits d'utilisation 1 456 236

Passir au titre de la dette locative		(en milliers de dirhams)
Passifs au titre de la dette locative	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de régularisation et autres passifs	16 613 569	12 306 933
Dont dettes de location	1 495 605	

2.6 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2018	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeurs brutes	9 951 595		-38 248		9 913 347
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 951 595		-38 248		9 913 347

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	261 843	105 633
Instruments dérivés	426 367	294 991
Juste valeur au bilan	688 210	400 624

2.8 Dettes envers les Établissements de crédit

au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	21 946 244	15 844 661
Valeurs données en pension	23 970 838	31 391 411
Total en principal	45 917 082	47 236 071
Dettes rattachées	77 620	78 783
Valeur au bilan	45 994 702	47 314 854
Opérations internes au Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	2 066 040	2 168 968
Comptes et avances à terme	23 794 147	24 021 345
Dettes rattachées	138 214	144 483

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clinentèle au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

249 083 125	239 132 310
62 440 729	66 585 668
22 283 369	22 710 135
875 899	2 656 823
334 683 122	331 084 937
893 572	920 650
335 576 694	332 005 586
	62 440 729 22 283 369 875 899 334 683 122 893 572

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique

au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Maroc	241 588 032	241 203 006
Afrique du Nord	36 267 143	34 425 023
Afrique Zone UEMOA	36 531 663	34 437 472
Afrique Zone CEMAC	17 276 124	17 913 768
Europe	3 020 160	3 105 667
Total en principal	334 683 122	331 084 937
Dettes rattachées	893 572	920 650
Valeur au bilan	335 576 694	332 005 586

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2019
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	914 908		199 908		195 610	16 430	935 636
					193 010		
Provisions pour engagements sociaux	545 085		104 999	51 018	-	-8 272	590 795
Autres provisions pour risques et charges	1 148 211	2 918	325 035	12 205	235 023	6 555	1 235 491
Provisions pour risques et charges	2 608 204	2 918	629 942	63 222	430 633	14 713	2 761 922
(*): 2.44							

2.11 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

31/12/2019	Créanc	es et Engagem	ents		Dépréciations		Tau	x de couverture	2
31/12/2019	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Actifs financiers au coût amorti	333 529 240	28 751 709	22 996 233	2 405 354	4 179 966	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	22 844 129	586 201	25 194	37 817	235	23 119	0,2%		91,8%
Prêts et créances sur la clientèle	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412	0,8%	14,9%	67,0%
Titres de dettes	16 111 950	101 389		84 871	8 068		0,5%	8,0%	
Total Actif	347 402 363	28 772 222	22 996 233	2 541 224	4 181 598	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Engagements hors bilan	140 869 735	9 207 108	495 597	534 228	299 803	101 604	0,4%	3,3%	20,5%
Total	488 272 098	37 979 330	23 491 830	3 075 453	4 481 401	15 526 135	0,6%	11,8%	66,1%

31/12/2018	Créanc	es et Engagem	ents	[Dépréciations		Tau	ıx de couvertur	e
31/12/2018	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 170 229	46 465		125 524	4 723		1,2%	10,2%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	10 170 229	40 403		123 324	4 7 2 3		1,2%	10,2%	
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	10 170 229	46 465		125 524	4 723		1,2%	10,2%	
Actifs financiers au coût amorti	318 621 655	29 353 140	22 347 052	2 196 282	4 324 893	14 848 124	0,7%	14,7%	66,4%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	28 830 868		25 634	41 535		23 523	0,1%		91,8%
Prêts et créances sur la clientèle	274 806 614	29 142 012	22 321 418	2 082 332	4 303 435	14 824 601	0,8%	14,8%	66,4%
Titres de dettes	14 984 173	211 128		72 415	21 459		0,5%	10,2%	
Total Actif	328 791 884	29 399 605	22 347 052	2 321 806	4 329 616	14 848 124	0,7%	14,7%	66,4%
Engagements hors bilan	125 989 278	10 340 805	849 238	477 910	267 271	169 727	0,4%	2,6%	20,0%
Total	454 781 162	39 740 410	23 196 290	2 799 717	4 596 886	15 017 851	0,6%	11,6%	64,7%

2.12 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019			31/12/2018			
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03			
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	25 194	23 119	2 075	25 634	23 523	2 111	
Prêts et créances sur la clientèle	22 971 039	15 401 412	7 569 627	22 321 418	14 824 601	7 496 817	
Titres de dette							
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	22 996 233	15 424 531	7 571 702	22 347 052	14 848 124	7 498 928	
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	495 597	101 604	393 993	849 238	169 727	679 512	

2.13 Titres au coût amorti au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

Titres au coût amorti	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	12 409 759	11 880 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 803 580	3 314 635
Total	16 213 339	15 195 301
Dépréciations (*)	92 940	93 873
Valeur au bilan	16 120 400	15 101 428

(*) voir note 2.11

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	18 714 454	3 914 851	14 799 603
Comptes et prêts / emprunts	17 635 956	3 843 669	13 792 287
Opérations de pensions	14 355	71 182	-56 827
Opérations de location-financement	1 064 143		1 064 143
Opérations interbancaires	728 876	1 734 551	-1 005 675
Comptes et prêts / emprunts	724 206	1 611 267	-887 061
Opérations de pensions	4 670	123 285	-118 615
Emprunts émis par le Groupe		1 315 172	-1 315 172
Opérations sur titres	2 457 890		2 457 890
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	21 901 219	6 964 574	14 936 645

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Nets
Commissions nottes sur enérations	2 472 954	01 427	2 382 430
Commissions nettes sur opérations	2 473 856	91 427	
avec les Établissements de crédit	127 689	77 480	50 209
avec la clientèle	1 630 103		1 630 103
sur titres	176 306	7 514	168 792
de change	77 114	4 105	73 010
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	462 643	2 328	460 315
Prestations de services bancaires et financiers	3 490 505	725 044	2 765 461
Produits nets de gestion d'OPCVM	394 666	34 379	360 287
Produits nets sur moyen de paiement	2 006 105	610 946	1 395 159
Assurance	19 323		19 323
Autres	1 070 411	79 719	990 692
Produits nets de commissions	5 964 361	816 471	5 147 890

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019
otations aux provisions	-3 796 486
rovisions pour dépréciations des prêts et créances	-3 441 311
rovisions pour dépréciation des titres	-30 140
rovisions pour risques et charges	-325 035
eprises de provisions	2 605 447
rovisions pour dépréciations des prêts et créances	2 336 245
Provisions pour dépréciation des titres	21 975
rovisions pour risques et charges	247 227
ariation de provisions	-398 004
ertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-413 716
ertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-65 871
lécupérations sur prêts et créances amorties	98 067
autres	-16 484
otal	-1 589 044

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe;
- Sociétés de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
- Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie anisi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA:
- . Assurance comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

BILAN DÉCEMBRE 2019	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	(en millers de dimams) TOTAL
Total Bilan	324 573 676	35 652 432	44 529 454	127 846 151	532 601 713
dont					
Eléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54 466 179			1 321 968	55 788 147
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 930 238	146 125	35 905 470	12 863 648	51 845 481
Titres au coût amorti	9 284 617	12 500		6 823 282	16 120 400
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	17 050 945	560 705	1 381	5 781 322	23 394 354
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	215 546 471	31 658 393	2 782 857	73 764 857	323 752 579
Immobilisations corporelles	3 587 831	834 415	186 010	2 680 773	7 289 029
Eléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	35 508 076	2 376 899	408	8 109 319	45 994 702
Dettes envers la clientèle	240 129 539	5 064 437	3 514	90 379 204	335 576 694
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			36 482 016		36 482 016
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	13 043 905	506 565		1 071 364	14 621 834
Capitaux propres	40 806 955	2 852 572	4 295 878	5 969 634	53 925 039

COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2019	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	7 796 636	1 194 965	783 021	5 190 401	-28 378	14 936 645
Marge sur commissions	2 936 023	983 650	-27 519	2 165 656	-909 921	5 147 890
Produit net bancaire	12 277 086	2 514 531	1 147 388	7 923 673	-389 900	23 472 778
Charges de fonctionnement	5 108 903	835 316	575 428	3 549 173	-389 900	9 678 920
Résultat d'exploitation	5 697 819	1 218 559	351 570	3 392 677		10 660 624
Résultat net	3 433 455	736 655	331 984	2 448 998		6 951 093
Résultat net part du Groupe	3 405 352	582 807	133 347	1 694 501		5 816 007

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2019 (en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés	78 839 937	65 002 129
Engagements de financement reçus	3 761 711	1 448 894

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de garantie donnés	71 732 504	72 177 192
Engagements de garantie reçus	48 654 595	48 698 119

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2019:

L'encours des certificats de dépôt à fin Décembre 2019 s'élève à 15.6 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2019, 10.5 milliards de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 26 semaines et 5 ans et les taux entre 2.50% et 13%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin Décembre 2019 s'élève à 6.0 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2019, 2 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, de maturité comprise entre 2 et 5 ans. Les taux associés varient entre 2.66 % et 3.35 %.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2019:

Au cours de l'année 2019, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de quatre emprunts obligataires subordonnés.

En date du 28 juin 2019, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est révisable chaque 10 ans et s'élève à 5.48% dont une prime de risque de 250 points de base. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement et s'élève à 4.60% dont une prime de risque de 230 points de base.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	151 000	849 000

Le deuxième emprunt obligataire a été émis par wafasalaf le 27 juin 2019 de l'ordre de 250 millions de dirhams, il est de maturité 5 ans avec un rendement de 3.45% par an.

Le troisième emprunt obligataire subordonné a été émis par Attijariwafa Bank le 20 décembre 2019 pour un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 3 tranches (A, B et E) cotées et 3 tranches (C, D et F) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	(cir minicis de dimanis)
	Tranche F
Montant retenu	1 000 000

En date du 20 décembre 2019, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	350 100	649 900

6.3 Le capital et résultat par action :

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

À fin décembre 2019, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 098 596 790 de dirhams.

Le capital est constitué de 209 859 679 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe:

À fin décembre 2019, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat par action	27,71	27,19
Résultat dilué par action	27,71	27,19

6.4 Gestion des Risques:

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en quatre familles :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...)
- Risque opérationnel: risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs.
- **Risque pays :** le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.

Dans le cadre du plan stratégique 2020, l'initiative de transformation des risques a pour objectifs :

- Doter le Groupe d'un cadre d'appétence au risque structuré et partagé par l'ensemble des parties prenante. Un Cadre d'appétence au centre de la stratégie du Groupe optimisant le couple rendement-risque et l'utilisation des Fonds propres face aux nouvelles contraintes réglementaires.
- · Optimiser les processus de gestion des risques
- Renforcer le dispositif de pilotage des risques notamment le profil de risque global du Groupe via des outils d'analyse, de simulation et de stress testing
- · Promouvoir la culture du risque auprès des différentes instances du Groupe.

6.4.1 Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque clairs ;
- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrons honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Définition du cadre d'appétence au risque

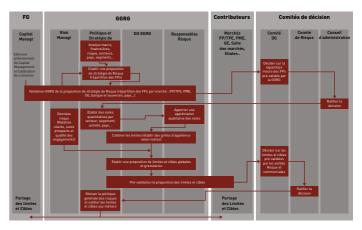
Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa bank pour :
- i. Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas
- ii. Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité esisques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le Groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.

6.4.2 Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l'évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l'ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l'amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- Déontologie et conformité: Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
- Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.
- Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.
- Collégialité des décisions: Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard: celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes. Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.
- Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.
- Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
- **Séparation** de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
- La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.
- Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
- Règle restrictive: Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

Dispositif de décision de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- ${\boldsymbol{\cdot}}\ des\ limites\ globales\ ;$
- · des critères d'intervention ;
- · un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- $\cdot \text{ métier };$
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGRG. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- · des contreparties individuelles ;
- · des groupes d'intérêt ;
- · des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- · définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- · consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

- 1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
- 2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
- 3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- $\bullet \ \ \text{de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement} \ ;$
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité;
- $\bullet \ \text{ou du repli à l'égard des secteurs en dépendition (perspectives défavorables, grande sinistralité.}$

Dispositif de surveillance des risques :

L'entité «Audit des engagements » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus...
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de cliqnotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

 $\label{lem:cette} \textbf{Cette entit\'e est structur\'e en trois sous-entit\'es à l'instar de l'organisation actuelle du R\'eseau: \\$

- · Banque de détail ;
- Banque d'entreprise ;
- Filiales et succursales.

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

<u>Gestion Corrective du Portefeuille :</u>

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Le recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou iudiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- · Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe
- · Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- · Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice
- · Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés
- · Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions.; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente
- · Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité
- · Refonte du système d'information
- · Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité,
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

6.4.3 Dispositif de Risk Management

L'entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maitrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité Risk Management, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), des systèmes de notation, une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Les modèles prennent en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement..

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
В	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
Н	Défaut

Les systèmes de notation présentent les caractéristiques suivantes :

- a) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an;
- b) Le calcul de la note système résulte généralement de la combinaison de trois types de notes: Note financière, note qualitative et note de comportement.
 - La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- c) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.
- d) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)

- e) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
 - · Contreparties saines : les classes de A à E ;
 - · Contreparties sensibles : F à G ;
 - · Contreparties en défaut : la classe H.
- f) Usage de la notation interne: le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du process d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.
- g) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

Les systèmes de notation sont dynamiques et révisés (Backtesting) pour :

- · Tester leur pouvoir prédictif
- · S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

Par ailleurs, la GGRG s'est largement impliqué dans un processus de communication externe et de sensibilisation des entreprises Marocaines à l'approche de notation. À cet effet, des séminaires organisés conjointement avec le marché d'entreprise ont concerné la quasi-totalité des régions du Maroc. Ceci est à même de rehausser la culture du risque et d'améliorer la relation banque / entreprise. Sur un plan opérationnel, la banque a ajusté son dispositif pour permettre un meilleur partage de la notation.

6.4.4 Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité, etc.

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité: C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

À fin décembre 2019, la position change à terme s'élève à 24,094 milliards de dirhams ventilé comme suit :

(Chiffres en KMAD)	< 3 mois	3M-6M	> 6 mois
Couverture	13 930 942	2 379 541	7 783 964

À fin décembre 2019, la position options de change s'élève à 5.047 milliards de dirhams.

- Le risque actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Dispositif de suivi et de contrôle

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux limites de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par :

- \bullet L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés
- · L'entité Risque de marché de la GGRG
- · Le Contrôle Interne

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Gestion des limites

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Le Contrôle du respect des limites est assuré par

- \bullet L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés
- La GGRG

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites.

Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- · La Direction Générale
- · La GGRG
- · Le contrôle interne

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés.

Mesure en VaR

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	-820 480	1 778	5 622
Titres de propriété	203 442	3 148	9 957
Obligations & OPCVM	51 751 313	46 598	147 356

Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent le prix d'un actif face à un mouvement du marché.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base. Exemple pour le risque de taux : la sensibilité 1bps (Delta) est la variation de la MTM lorsque les taux augmentent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

Capital Economique

Le capital économique représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché. On distingue le capital économique dû au risque de marché et le capital économique dû au risque de contrepartie.

Stress-testing

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. On distingue les stress-tests internes (identifiés par l'entité risque de marché en se basant sur des scénarios de crise survenue dans le passé) et réglementaires (spécifiés par le régulateur). La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

RISQUE MARCHÉ FILIALES

A- Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- · Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

• Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réalementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

6.4.5 Risque pays

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques transfrontaliers au regard de l'accélération du développement régional du groupe mais aussi et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. À ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF afin d'assoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque.

Un dispositif de gestion des risques filiales internationales consolidé

L'effort de consolidation du dispositif de gestion des risques a été maintenu durant l'exercice 2019 à travers :

- 1- L'accélération du plan de déploiement des modèles de notation interne au niveau des filiales BDI en tant qu'outil d'aide à la décision. En dehors du CDS, le taux de couverture des engagements des Filiales BDI par le modèle de notation s'établi à 97% à fin 2019;
- 2- Le cycle permanent des séminaires organisés à l'adresse des responsables de risques territoriaux consacré cette année au cadre d'appétence au risque en tant que composante majeure de la gouvernance globale des risques. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre permanent du renforcement de la culture de risque, a tenu lieu de kick off du déploiement du cadre d'appétence au niveau des filiales BDI, dont la SIB a enregistré une avancée significative à la faveur de son nouveau plan stratégique;
- 3- Le déploiement du cadre d'appétence en tant qu'initiative dans le cadre du plan stratégique 20/20 mais aussi et surtout en tant qu'exigence réglementaire en matière de gouvernance des risques

Au plan de la surveillance des risques, l'audit des engagements a réalisé le plan d'audit assigné ce, qui a permis de s'assurer de la qualité des actifs, d'identifier de manière précoce les dégradations et de formaliser les recommandations et actions correctives nécessaires.

Il convient de signaler que cette surveillance est réalisée a posteriori et mais aussi de manière préventive au moyen des stress test afin de s'assurer de la résilience des actifs des filiales BDI et de leur capacité d'absorption des chocs.

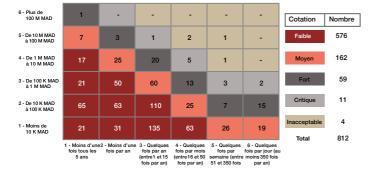
6.4.6 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un évènement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier.

La cartographie des risques recense 812 risques dont 15 risques cotés comme « inacceptables ou critiques ». Ces derniers font l'objet d'une attention particulière.



6.4.7 Plan de continuité d'activité

Mise en place d'une Politique de Continuité d'Activité Groupe

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Finalisation et aménagement des sites de Repli PCA

En étroite collaboration avec les entités PCA, LAG, SIG et les experts métiers de la banque, les travaux d'aménagement des sites de Repli PCA (Driss Lahrizi et Hassan II) ont été achevés et livrés en 2018.

Ainsi, les sites de Repli PCA couvrent 250 postes utilisateurs en mode dégradé.

Mise en place d'un plan de tests (2018-2019)

Les operateurs de la salle des marchés, en mode dégradé du PCA, ont démontré leur capacité à reprendre un ensemble représentatif de leurs activités sur le nouveau site de Driss Lahrizi et ce, dans un délai compatible avec leur DIMA Métier.

Périmètre de tests techniques et fonctionnels de la salle des marchés : Trading , Corporate , Trésorerie. Middle Office ,custody)

Le middle office a validé l'ensemble des opérations saisies et ce, conformément aux procédures en vigueur.

Tests Repli utilisateurs PCA/STG

La procédure d'Alerte et de mobilisation des équipes aux tests de Repli PCA/STG concernées, a été respectée.

Transport des équipes assuré, et conforme à la DIMA.

Les différents intervenants ont pu accéder à leurs applications courantes aussi bien au niveau des tests de Repli H2 ou site de Repli de BAM (SRBM/Clé USB).

Les opérateurs de tous les métiers STG concernés par les tests ,ont pu passer leurs opérations courantes en mode dégradé ,via le site de Repli H2, ou via le site de back up de BAM avec succès .

- SRBM via le site de repli H2
- SRBM via site de back up (BAM) dans un scenario de crise catastrophique, à savoir que toutes les plateformes dédiées de AWB ne sont pas opérationnelles

Les tests techniques, organisationnels et opérationnels, se sont avérés concluants, avec quelques réserves non bloquantes.

Tests PCA/PSI

les durées d'activation (RTO) de l'ensemble des plateformes applicatives critiques sur le datacenter de secours relevées sont inférieures à 4h.

Le retour en production s'est déroulé sans incident.

Le dispositif SIG défini (Plan d'Activation Global) a été conforme aux prévisions.

Les 30 intervenants métier de 13 BU ont tous été présents.

les 238 cas de tests définis ont été exécutés avec succès.

L'exercice a permis la création d'un premier niveau de synergie entre le RPCA, les BU et le SIG.

Déploiement des PCA/Filiales

Le déploiement du PCA dans les filiales est exécuté sur la base d'une démarche globale (concepts, procédures, organisation, sensibilisation, modèles documentaires...) pour garantir la prise en compte des normes définies au niveau du Groupe à savoir : cohérence des PCA mis en œuvre.

- Mise en place d'un socle commun PCA /Filiale Africaine (supports méthodologiques+ formation, cartographie des risques, fondations PCA, annuaire PCA, Procédures d'escalade...etc.
- Mise en place d'une feuille de route pour le déploiement PCA/Filiales et d'un guide méthodologique dédié.

6.4.8 Risque Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes:

- Analyse statique et dynamique du bilan ;
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change ;
- · Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires ;
- Préparation, validation et gestion des plans d'actions pour la période à venir, notamment en matière de :
- Financement et placement à Moyen et Long Terme ;
- Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...);
- Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM;
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A) (B) (C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFA BANK	Banque				Maroc	Тор		
ATTIJARIWAFA EUROPE	Banque				France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque				Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque				Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque				Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque	(2)			Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque				Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque				Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque				Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque				Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque				Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque				Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque				Togo	IG	56,50%	56,50%
ATTIJARIWAFA BANK EGYPT	Banque				Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANQUE ASSAFA	Banque			(3)	Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA SALAF	Crédit à la consommation	1		(3)	Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFA BAIL	Leasing		(2)		Maroc	IG	98,57%	98,57%
WAFA IMMOBILIER	Crédit immobilier		(2)		Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier				Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage				Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA CASH	Activités cash				Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA LLD	Location longue durée				Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire				Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA GESTION	Gestion d'actif				Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière				Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié				Maroc	IG		
FCP OPTIMISATION	OPCVM dedie					IG	39,65%	39,65%
					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié				Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié				Maroc		39,65%	39,65%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié				Maroc	IG IG	39,65%	39,65%
WAFA ASSURANCE	Assurance		(2)		Maroc		39,65%	39,65%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance		(3)		Tunisie	IG	58,98%	50,28%
WAFA IMMA ASSISTANCE	Assurance		(3)		Maroc	IG	72,15%	45,39%
BCM CORPORATION	Holding				Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding				Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding				Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding				Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding				France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding				Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding				Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding				France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding				France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding				Maroc	IG	66,67%	66,67%
MOUSSAFIR	Hôtellerie				Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque				Tunisie	IG	74,13%	43,72%
PANORAMA	Société immobilière				Maroc	IG	39,65%	39,65%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière				Togo	IG	100,00%	100,00%
(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2018	1 - Acquisition.	6 - Fusio	n entre en	tités cor	nsolidées.			
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2018	2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.						
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2019	3 - Entrée de périmètre IFRS.	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.						
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2019	4 - Cession.	9 - Reconsolidation.						
(D) MOUVETHEIRS IIILEIVERIUS AU SECONO SEMESTIE ZUTY		2 - KECC	าเรบแนสเไป	п.				
	5 - Déconsolidation.							



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour 20 050 Casablanca - Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage La Marina - Casablanca

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDEE PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFA BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFA BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 53.925.039, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 6.951.093.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFA BANK arrêtés au 31 décembre 2019, conformément au référentiel de Bank Al Maghrib, comprenant les normes IFRS publiées par l'IASB à l'exception de l'application des dispositions de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance du groupe, différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Casablanca, le 24 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi

Associée